

## Blocage d'exportations illégales des colonies israéliennes à l'aéroport de Liège Bierset (11.2.11)

*Ce 11 février, vingt militants de la paix bloquent la sortie des camions de la filiale belge de la société israélienne Agrexco qui est établie sur l'aéroport de Liège. Ils protestent contre l'importation de marchandises provenant des colonies israéliennes en territoire palestinien occupé. Ce commerce, selon les militants, est d'une violation du Droit International Humanitaire. Ils veulent, par leur action, éviter qu'Agrexco propage des produits illicites sur le marché européen.*

Action pour la Paix et Vredesactie salue cette initiative et demandent au gouvernement d'agir contre les entreprises qui se rendent complices de crimes de guerre. Ils appellent les citoyens à porter plainte contre Agrexco et ses partenaires. Cette action de plainte s'inscrit dans la campagne War Starts Here qui dévoile nos liens économiques avec les guerres en cours. Action pour la Paix et Vredesactie montrent que le levier économique est l'un des moyens pour éviter ou résoudre ici-même les conflits.

### Le blocage

Les militants se sont enchaînés aux portes de sortie de l'entreprise de distribution LACHS sur l'aéroport de Liège, pour bloquer les camions qui transportent les marchandises Agrexco. Ils exigent des garanties que les produits commercialisés par Agrexco ne proviennent pas des colonies illégales en territoires occupés palestiniens. Tant que la société ne donne pas ces garanties, ils veulent que le gouvernement arrête les flux suspects.

### Pas de Saint-Valentin pour la Palestine

Ces biens exportés d'Israël vers l'Europe par Agrexco sont principalement des légumes, des herbes, des fruits, du vin et des plats cuisinés. Mais en cette période de Saint-Valentin, on atteint un pic dans l'exportation de fleurs vers nos régions. Ces marchandises sont transportées par avion par la compagnie israélienne CAL, stockées et distribuées par la société de transport LACHS, une filiale d'Agrexco et de CAL. LACHS est la plaque tournante de la distribution européenne d'Agrexco et avait son siège à l'aéroport de Liège. Agrexco est détenue pour moitié par le gouvernement israélien.

Certains des produits Agrexco viennent de colonies israéliennes illégales en territoires palestiniens occupés. Ce commerce est de plus en plus sous le feu parce que la politique d'occupation d'Israël viole les Droits de l'Homme. Un militant se pose la question: "Les fleurs que nous achetons ici sont-elles cultivées sur des terres volées, avec de l'eau potable de personnes qui ont été chassées de leurs terres. Voulons-nous vraiment contribuer à ces pratiques? "

### Colonies de peuplement illégales

Les colonies dans les territoires occupés causent de pauvreté et de discrimination pour les 2,4 millions de Palestiniens qui vivent en Cisjordanie. Les Palestiniens doivent déjà se conformer à la rareté des ressources naturelles comme la terre et l'eau, mais, en plus, se voient contraints de les céder aux colons. Les colonies illégales et leurs infrastructures rendent pour plus de la moitié de la Cisjordanie la vie quotidienne des Palestiniens impossible.

La politique d'occupation d'Israël est une violation du droit international. L'article 49 de la quatrième Convention de Genève interdit à la puissance occupante le transfert d'une partie de sa population civile en zone occupée. Le gouvernement belge est tenu de retirer son soutien et d'empêcher la politique de colonisation. Les manifestants disent: «Le commerce de marchandises provenant des colonies doit cesser. Pour cela, nous ne devons pas créer de nouvelles lois, nous devons tout simplement faire respecter et appliquer le droit international parce que le commerce avec les colonies illégales est illégal. Les entreprises qui y contribuent devraient condamnées. »

## **Plainte contre Agrexco**

Action pour la Paix et Vredesactie appelle à porter plainte contre Agrexco et ses partenaires CAL (Cargo Air Lines),LACHS (LiègeAir Cargo Handling Services), pour recel et complicité de crimes de guerre.

Grâce à [www.actionpourlapaix.be](http://www.actionpourlapaix.be) quiconque peut télécharger un formulaire de plainte. Un guide explique comment la plainte peut être déposée. Celle-ci peut être déposée personnellement à la police belge.

Le samedi 14 mai 2011 est organisé une journée de plainte nationale. Des mesures seront prises pour que la population puissent déposer plainte contre ces trois compagnies à leur poste de police local.

.